

# Brevet d'Invention

sous garantie du Gouvernement.

Durée : quinze ans.

N° 749 33

Loi du 5 juillet 1844.

## EXTRAIT.

Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits :

1<sup>e</sup> Le breveté qui n'aura pas acquitté son annuité avant le commencement de chaque des années de la durée de son brevet. (1)

2<sup>e</sup> Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans, à date du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou dans l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction;

3<sup>e</sup> Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étrangers et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet.

Art. 33.

Quiconque, dans des émeutes, affiches, prospectus, affiches, marques ou estampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ce mot : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 13 Février 1867, à 2 heures 30 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine et constatant le dépôt fait par le 5<sup>e</sup>

## Amade

d'une demande de brevet d'invention de quinze années, pour une additionneuse mécanique dite additionneuse mécanique Amade

Arrêté ce qui suit :

### Article premier.

Il est délivré au 5<sup>e</sup> Amade (François Eugène) représenté par le 5<sup>e</sup> Chaudronnier, à Paris au Capitole 4.

sans examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de quinze années, qui ont commencé à courir le 13 Février 1867, pour une additionneuse mécanique dite additionneuse mécanique Amade

### Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré au 5<sup>e</sup> Amade pour l'en servir de titre.

A cet arrêté demeureront joints un des doubles de la description et un des doubles du dessin déposés à l'appui de la demande, la conformité entre les pièces descriptives ayant été diulement examinée.

Paris, le vingt-quatre avril mil huit cent soixante-sept

Pour le Ministre et par délégation :

Le Directeur du Commerce intérieur,

(1) La durée du brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour la payment des annuités ou pour la mise en activité des découvertes.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc accueillir aucune demande tendant à obtenir des délais pour la payment de la taxe et la mise en activité des brevets ou à élire l'échéance encadrée.

Mémoire Descriptif déposé à l'appui de la demande d'un Brevet d'Invention pour le plus long terme possible formée par le sieur Amade (François Eugène) représenté par Chaudes-Aigues (Antoine) dépositaire, demeurant à Paris, 4, rue Caplat.

pour: Une additionneuse-Mécanique —

(dite additionneuse-mécanique Amade)



La machine qui forme l'objet de la présente demande est représentée sur le dessin ci-annexé —

La fig. 1<sup>re</sup> représente la vue de face extérieure de la machine, un cylindre reposant sur un socle. Sur la partie supérieure du cylindre sont percés des carrés destinés à la lecture des totaux obtenus.

Au dessous de chaque carré est une fente verticale à côté de laquelle sont peints les neuf premiers chiffres, le 9 en haut le 1 en bas, chaque fente représente un ordre d'unité.

Pour écrire un nombres, on se sert d'une tige de métal en forme de crayon taillé (voir fig. 6), avec la pointe de cette tige on pique dans les fentes correspondantes à l'ordre d'unité dont on a besoin; en face du chiffre que l'on veut amener et l'on descend la pointe de la tige le long de la fente jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par la barette de pourtour du socle. Ainsi étant donné à écrire le nombre 365.85, on piquerait dans la cinquième fente en face du 3 et l'on descendrait jusqu'au bas, on agirait de même pour le 6 de la quatrième fente, le 5 de la troisième, le 8 de la deuxième et le 5 de la première à droite.

Avant de commencer une addition on brague la machine aux zéros, c'est-à-dire qu'on amène tous les zéros devant les ouvertures.

Cette disposition étant faise, il suffit de toucher des chiffres comme on les écrirait et lorsque on a touché le

3

le derniers nombres on a le total car la machine fait les retenues. Le principe est tel, qu'un zero d'un ordre d'unité quelconque ne peut se montrer à l'ouverture sans que l'unité immédiatement à sa gauche n'avance d'un chiffre.

Cette machine s'appellera additionneuse mécanique Amade.

### Mécanisme.

La fig. 3, représente en coupe verticale une partie de la machine, le système de retenue étant le même pour toutes les unités quelconques représentées chacune par une roue a nous nous bornons de montrer sur le dessin les trois premières unités.

Cette roue a qui peut avoir toute dimension qu'on jugera convenable est dentée à quarante dents à roches, sur le champ de la roue fig. 4 et sur le carré formé par chaque roche sont peints ou gravés les dix chiffres de 0 à 9, ils sont naturellement répétés 4 fois puisque la roue à quarante dents, cette roue est celle qui se trouve la machine étant montée, juste derrière la fente du cylindre de la fig. 5 et c'est celle qui vient montrer les chiffres aux ouvertures pratiquées au haut du cylindre. Elle tourne librement sur un arbre f. cet arbre est fixé et sert à toutes les roues.

La roue a vue de devant la machine a les chiffres placés comme à la fig. 4 et les roches sont disposées de façon à ce que la roue puisse marcher en obéissant à une pression faite de haut en bas, si l'on voulait la faire aller de bas en haut un report ou un encliquetage g placé à l'arrière l'empêcherait de rétrograder. Le nombre de 8 roues a est indéterminé.

Sur le côté gauche de cette roue a sont quatre tiges d fig. 3 sont placées à dix chiffres de distance l'une de l'autre, au moment où le chiffre 9 est vis à vis l'ouverture et chaque tige d fait pression sur une étoile à cinq branches (fig. 8) qui se trouve maintenue par un report i.

La roue a n'est seule que dans la première unité de

droitee, dans toutes les autres unités elle est accolée à une autre roue b plus petite qu'elle voir fig. 3<sup>e</sup> et dentée comme elle; elle a quarante dents à rochet disposées dans le même sens.

L'étoile c fig. 2, tournant librement sur l'axe fixe g - peut à un moment donné engrenier avec la roue b et la faire avancer d'un quarantième de sa circonference.

La transmission de la retenue se fait de la manière suivante:

A l'instant où le chiffre 9 d'une unité quelconque est mis à ris de l'ouverture des totaux latige d vient reposer sur une des branches de l'étoile c fig. 2, et cette branche sollicitée par latige d se rapproche de la roue b qu'elle est prête à engrenier, lorsque le 9 qui était à l'ouverture disparaît pour faire place à un zéro, la pression de latige d sur la branche de l'étoile se continue et force cette branche à engrenier avec la roue b qui avance d'un cran.

La fig. 5. représente les deux roues a et b accolées l'une à l'autre vues à plat.

En résumé, je revendique d'une manière expresse surtout, comme propriété exclusive et privative pendant la durée de mon brevet, les principes énoncés ci-dessus et me réserve de pouvoir modifier l'aspect extérieur et intérieur de la machine, l'exécuter en telle matière que je jugerai convenable, que je pourrai modifier les dimensions, changer le mécanisme si je juge qu'il y a lieu de l'améliorer, par exemple en substituant la roue b par un système d'encliquetage et de report quelconque etc. etc., enfin faire tout changement quelconques en tant que je n'altérerai pas le principe qui comme je l'ai dit plus haut consiste à faire avancer d'un cran l'unité de gauche, toutes les fois que celle-ci immédiatement à droite montre un zéro à son

son ouverture.

Paris, le 11 Février 1867

ppm Amade (Francois Eugène)

Chander - aiguille  
*confiance*

4.

Un éole et Demi et une ligne,  
formant un total de Cent trois lignes.  
3 13 3

Ce pour être aménagé au Couver de quinze ans  
plus le 1<sup>er</sup> février — 1867  
par le S<sup>r</sup>. Amade

Paris, le 20 Avril 1867

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département  
de l'Agriculture du Commerce et des Finances publiques  
Pour le Ministre  
Le Directeur Délégué

*A. Brulé*

Prinzipia.

Additionneuse Mécanique AMADE François Eugène.

Fig. 1.

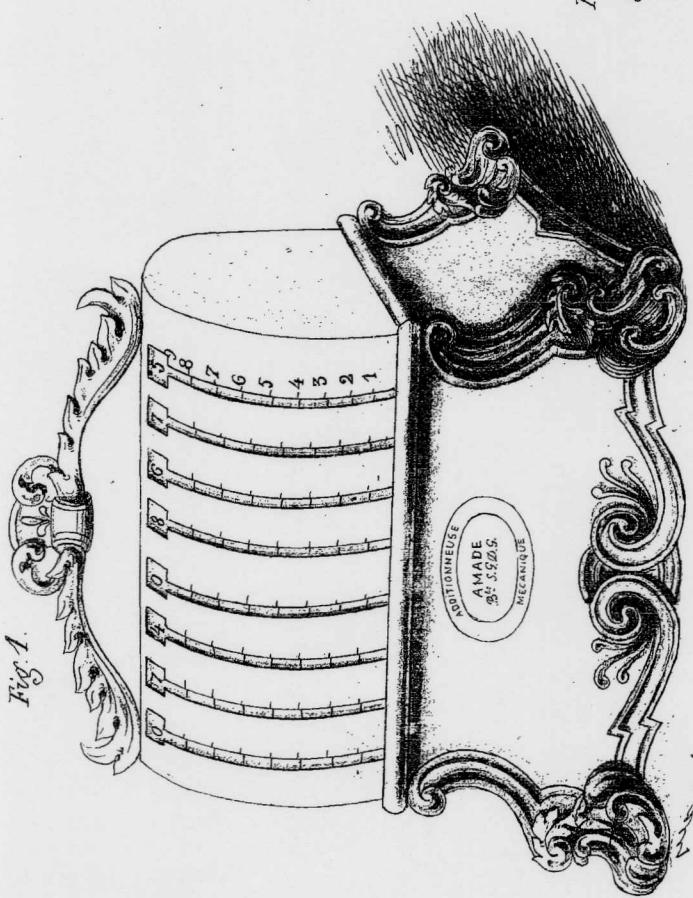


Fig. 2.

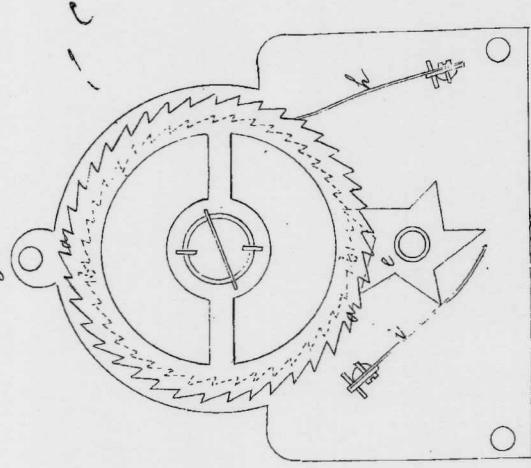


Fig. 3,

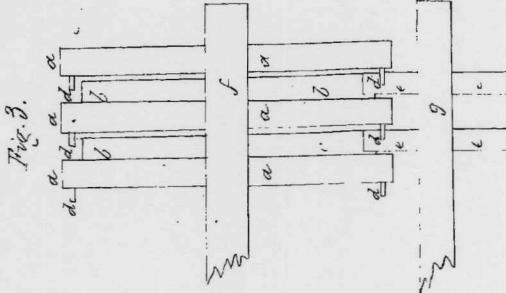


Fig. 4.

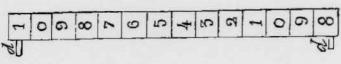
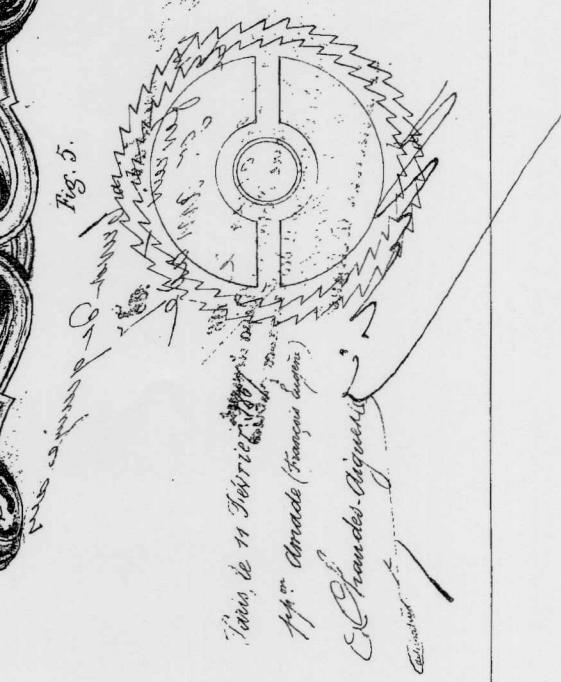


Fig. 5.



A hand-drawn technical sketch of a magnetic circuit. The core is represented by a thick, jagged-lined circle divided into two main sections: a soft iron part on the left and a ferroxcube part on the right. A rectangular air gap is shown at the bottom. A central vertical column contains a core with two vertical legs. The top leg has a vertical slot labeled "20 mm²". The right leg features a vertical slot labeled "16 mm²". A circular component, possibly a coil or core, is positioned between the two legs. Various labels in French describe the parts: "Fer à fil" (soft iron wire) is written vertically along the left side; "Ferrocube" is written vertically along the right side; "air gap" is written horizontally near the bottom center; "G. am. 16" is written vertically on the right leg; "G. am. 20" is written vertically on the left leg; and "G. ferreux" is written vertically on the top section of the right leg.